



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Examens et Concours
Service des concours nationaux,
déconcentrés et des certifications**

DEC4

Affaire suivie par :
Johanne ELAHEE
Tél : 02 62 48 12 66
Mél : dec.certicomp@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

AVIS D'EXAMEN EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UNE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS - SESSION 2027

- Français langue seconde (1^{er} et 2nd degrés)
- Langue étrangère dans une discipline non linguistique (1^{er} et 2nd degrés)
- Langues et cultures de l'Antiquité : options latin, grec (2nd degré)
- Les Arts : options cinéma-audiovisuel, histoire de l'art, danse, théâtre, arts du cirque (1^{er} et 2nd degrés)
- Enseignement en langue des signes française (1^{er} et 2nd degrés)

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation, les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que les enseignants contractuels du premier et du second degré de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1) Les candidats s'inscrivent uniquement sur l'application Cyclades avec le lien suivant :
<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>
Du jeudi 1^{er} octobre 2026 à partir de midi (heure de Paris) au vendredi 30 octobre 2026, midi (heure de Paris) pour toutes les certifications.

2) Les candidats doivent téléverser leur rapport dactylographié au format pdf dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades en fonction du secteur disciplinaire aux dates suivantes :

Secteur disciplinaire	Date limite de dépôt
Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique : - Allemand - Anglais - Espagnol	Lundi 30 novembre 2026 midi (heure de Paris)
Enseignement en langue des signes française	Lundi 30 novembre 2026 midi (heure de Paris)
Les Arts : option danse	Lundi 30 novembre 2026 midi (heure de Paris)
Les Arts : option arts du cirque	Lundi 30 novembre 2026 midi (heure de Paris)
Les Arts : option histoire de l'art	Lundi 30 novembre 2026 midi (heure de Paris)
Les Arts : option théâtre	Vendredi 29 janvier 2027 midi (heure de Paris)

Les Arts : option cinéma et audiovisuel	Vendredi 29 janvier 2027 midi (heure de Paris)
Français langue seconde	Vendredi 29 janvier 2027 midi (heure de Paris)
Langues et cultures de l'Antiquité : option latin, option grec	Vendredi 29 janvier 2027 midi (heure de Paris)

L'absence de rapport ou sa transmission après la date limite (la date de téléversement faisant foi) entraîne l'élimination de la candidature correspondante. Le candidat n'est pas convoqué à l'examen. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après la date limite (la date de téléversement faisant foi) n'est prise en compte.

DATES PRÉVISIONNELLES DES ÉPREUVES

Période de février à juin 2027. Les dates seront fixées ultérieurement.

NATURE DE L'ÉPREUVE :

Épreuve orale de 30 minutes maximum débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes maximum.

Tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sera déclaré admis (sous réserve de titularisation pour les stagiaires).

Le secteur disciplinaire langues et cultures de l'Antiquité comporte deux options : latin et grec. Si le candidat souhaite présenter les deux options, l'exposé du candidat, de dix minutes, sera suivi de deux entretiens successifs de vingt minutes portant sur chacune des options et jugés indépendamment l'un de l'autre.

Les candidats enseignants du 1^{er} degré à la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique » doivent choisir au maximum 2 domaines disciplinaires entre mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive, et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, ou espagnol.

Dans ce cas, le candidat sera autorisé à remettre un rapport unique pouvant être porté à huit pages maximum, et l'exposé du candidat, de dix minutes, sera suivi de deux entretiens successifs de vingt minutes pour chaque domaine d'enseignement.

Les candidats s'inscrivant dans le domaine disciplinaire « enseignements artistiques » (incluant l'éducation musicale et les arts visuels) pourront choisir l'un ou l'autre de ces deux domaines qui leur est le plus familier.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

- Note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019 (BO n°30 du 25 juillet 2019)
- Vademecum sous <https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

IMPORTANT

- Les inscriptions hors délais ne sont pas prises en compte.
- Les rapports dactylographiés non téléversés dans les délais impartis entraînent systématiquement l'élimination des candidatures correspondantes

Fait à Saint-Denis, le 18 septembre 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL